



Cap sur l'école inclusive
en Europe



Fiche Ressource

Formation pour les enseignants d'éducation spéciale

Tronc du module/D

Contact : José Jorge
Ecole : Agrupamento de Escolas João de Deus – Faro
Site internet : www.aejdfaro.pt



Formation pour les enseignants d'éducation spéciale

Aujourd'hui au Portugal, le paradigme de la formation des enseignants en éducation spéciale, qui implique d'obtenir des qualifications spécifiques, consistant généralement en un diplôme de 5, 4 ou 3 ans dans un domaine scientifique et pédagogique spécifique, en fonction des résultats obtenus avant ou après l'accord. À Bologne, il s'agit également de qualifications professionnelles pour l'enseignement, d'une durée généralement de deux ans, comprenant une formation, qui peut faire partie du diplôme lui-même ou être obtenu après un diplôme ou une maîtrise. Généralement, et de nos jours, obtenir des qualifications professionnelles pour enseigner implique de suivre deux cycles d'études, d'une durée totale d'au moins cinq ans. Le premier cycle d'études, de six semestres, correspondant à une licence, suivi du deuxième cycle d'études, de quatre semestres, ce qui correspond au niveau master, nécessaire pour rentrer dans un groupe de recrutement.

Après les qualifications professionnelles requises pour enseigner, il faut encore 5 années d'enseignement, - 1825 jours de service d'enseignement - (n°2 de l'article 4 du décret-loi n°95/97 du 23 avril) pour que l'enseignant puisse postuler à la formation d'éducation spéciale. Par conséquent, suivre la formation professionnelle pour devenir un enseignant en éducation spéciale, nécessite de faire une formation spécialisée, qui peut être accomplie avec la conclusion d'un cours spécialisé d'une durée d'un ou deux semestres ou avec la partie curriculaire d'un master d'éducation spéciale d'une durée de deux semestres. Cette spécialisation et les qualifications professionnelles dans l'éducation spéciale peuvent être accomplies dans trois domaines (Cf : décret gouvernemental n°212/2009 du 23 février) :

1. Un cours de spécialisation dans le domaine de l'éducation spéciale, qui donne des qualifications professionnelles en éducation spéciale pour aider les enfants et les jeunes

ayant de graves problèmes cognitifs, de graves problèmes moteurs, de graves troubles de la personnalité ou du comportement, des polyhandicapés et intervention précoce dans l'enfance. Domaines / domaines: domaine émotionnel et de la personnalité; handicap moteur / mental (BEP) - handicap mental; Multi-handicap; intervention précoce; BEP - 2e et 3e cycles de l'éducation de base; BEP - éducation de base; BEP - éducation des enfants, enseignement de base et secondaire; BEP - pré-primaire et premier cycle de l'éducation de base; éducation de base; BEP - enseignement de base (2e et 3e cycles) et enseignement secondaire; BEP enseignement de base et secondaire; les enfants à risque social et éducatif; problèmes d'apprentissage; apprentissage léger et moyen et problèmes d'intégration; besoins éducatifs spéciaux; BEP - problèmes d'apprentissage; BEP - éducation physique; BEP - niveau d'éducation de chaque stagiaire (pré-élémentaire; 1er cycle; 2e cycle; 3ème cycle; enseignement secondaire).

2. Cours de spécialisation dans le domaine de l'éducation spéciale, qui se qualifie professionnellement en éducation spéciale pour aider les enfants et les jeunes atteints de surdité modérée, sévère ou profonde, présentant de graves problèmes de communication, de langage ou d'élocution. Domaines : zone d'audition et de surdité ; de la communication et de la parole ; déficience auditive ; BEP - déficience auditive; BEP - problèmes de communication et d'audition; problèmes de communication et de langage et déficience auditive.
3. Cours de spécialisation dans le domaine de l'éducation spéciale, qui se qualifie professionnellement en éducation spéciale pour aider les enfants et les jeunes aveugles ou malvoyants. Zones : vue ; déficience visuelle ; Orientation et mobilité de l'étudiant ayant une déficience visuelle. Les cours de formation initiale pour les enseignants, sous la garde du ministère de l'Éducation et du ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Enseignement supérieur, sont certifiés et accompagnés par l'Agence d'évaluation et de certification de l'enseignement supérieur. Les cours de formation spécialisée sont inclus dans le régime de formation continue, placés sous la garde et certifiés par le Conseil scientifique et pédagogique de la formation continue.

Ainsi, en résumé, les qualifications professionnelles des enseignants - en général - sont obtenues grâce à un cours de formation initiale pour enseignants, enseigné dans des établissements d'enseignement supérieur ou universitaire et organisé en fonction des profils de qualification pour l'enseignement. Ces cours qualifient, professionnellement, pour le groupe d'enseignement / ou le groupe de recrutement dans lequel la formation / pratique pédagogique a été faite ou selon la spécialisation du master. Ce n'est qu'après cette qualification professionnelle complétée par cinq années de travail en classe que la spécialisation et la qualification professionnelle sont terminées pour l'éducation spécialisée.

Bibliographie : Références législatives portugaises

Loi décret n°79/2014, 14 May. Diário da República no 92, I Series. Ministère de l'éducation et de la science.

Loi décret n°95/97, 23 April. Diário da República no 95, I Series-A. Ministère de l'éducation.

Loi n°12/2016, 28 April. Diário da República no 82, I Series.

Ordonnance n°212/2009, 23 February. Diário da República no 37, I Series. Ministère de l'éducation